



29 juin 2015

## L'origine du RIFSEEP : les faits

### D'où vient le RIFSEEP ?

*Contrairement à une idée reçue, il n'a pas été créé durant les négociations pour le protocole DGAC 2013-2015 !!*

Le projet a été présenté par la ministre de la Fonction Publique, Mme Marylise Lebranchu, le 6 novembre 2013 au Conseil Supérieur de la Fonction Publique D'État, instance uniquement consultative. Ce texte a été **massivement rejeté par les Organisations Syndicales** (20 contre, 1 abstention et 0 pour !). Ce qui n'a pas empêché la ministre et la DGAFP d'avancer à marche forcée pour **l'imposer à toute la Fonction Publique d'État**.

*Le RIFSEEP a été créé en remplacement de la PFR (Prime de Fonction et de Résultat), voulu en son temps par Nicolas Sarkozy et que le gouvernement socialiste a annulé une fois arrivé au pouvoir. Cependant, dans les faits, le RIFSEEP reste dans les grandes lignes de la PFR.*

En effet, la PFR, créée en 2008 par le gouvernement Fillon, visait déjà à remplacer l'ensemble des primes existantes dans la Fonction Publique et était constituée d'une *part fixe* liée au niveau d'expertise, de sujétions et aux fonctions exercées et d'une *part variable* liée à la manière de servir, donc individualisée.

On le voit, **PFR et RIFSEEP sont très proches**. La DGAFP, quel que soit le gouvernement en place, avance ces points tout en faisant semblant de faire des concessions !

### RIFSEEP et protocole 2013-2015 sont-ils liés ?

Replaçons-nous dans le contexte des négociations protocolaires. A l'époque, l'Administration souhaitait modifier notre régime indemnitaire afin qu'il soit compatible avec l'**Opérateur National de Paye** (l'ONP). Ce dernier, créé en 2007, devait gérer l'ensemble des salaires des agents de la Fonction Publique. Il devait entrer en opération entre 2013 et 2016. Notre régime indemnitaire, trop complexe pour l'ONP, devait donc être adapté.

Devant le calendrier qui avait déjà glissé, l'ensemble des OS représentatives de la DGAC a *repoussé toute modification* de notre régime pour le protocole 2013-2015 ! L'Administration a alors reculé. La DGAFP gardait cependant son objectif de simplifier notre régime indemnitaire (rappelons que la PFR existait déjà) et l'Administration a dû inscrire dans le protocole la création d'un GT indemnitaire censé réfléchir sur cette transformation.

Entre-temps, le projet d'ONP a été arrêté le 4 mars 2014, non sans avoir coûté plusieurs **centaines de millions d'Euros** ! Et le GT indemnitaire n'a accouché **d'aucun texte, d'aucune décision** puisqu'aucune OS ne souhaitait quitter notre régime indemnitaire actuel. Tout ça pour en arriver à la situation actuelle : **un régime totalement inadapté au régime indemnitaire des corps de la DGAC, que la DGAFP tente de nous imposer. Des exemptions sont possibles ! C'est prévu dans les textes, mais la DGAFP les refuse pour les corps de la DGAC !**

**FO et le SCNTA appellent à la grève le 2 et 3 juillet tous les personnels pour obtenir l'exemption de tous les corps de la DGAC du RIFSEEP !**  
**Ensemble, continuons le combat !**

(plus d'infos sur le RIFSEEP : <http://www.fodgac.fr/fr/rifseep/>)

